



MAIRIE
D'ALLEMAGNE-EN-PROVENCE
 04500

Tél : 04 92 77 43 10
 Fax : 04 92 77 40 14
 e-mail : mairie@allemagne04.com

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MAI 2021 A 18h30

Présents :

Mrs : Alex PIANETTI, Victor BANON, Dominique DAVID, Emmanuel EXERTIER, Christian GAUDEMARD, Christian MERGERIE, Marc SAVEANT, Patrick ZANUTEL.

Mmes : Arlette ARNOUX-RAVEL, Vanessa CALEGARI, Monique MENSANG, Alexandra MARINIER, Christine MILLIER, Karine PEREIRA.

Absent excusé :

Madame Alexandra COSTES ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick ZANUTEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Victor BANON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Délibération N° 14/21

Objet : Attribution des subventions pour les associations

Dénomination	Montant
Syndicat d'Initiative d'Allemagne-en-Pce	5 000,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Riez	250,00
Les Aînés du Colostre	100,00
ADMR	200,00
Réveil Musical Riezois	100,00
Association Les Minots	200,00
VOVINAM	300,00
Le Souvenir Français	100,00
Poètes des hautes terres	150,00
Union Nationale des Combattants	100,00
Radio Verdon	100,00
Association les bout'en train	100,00
COSM	100,00
TOTAL	6 800,00

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions citées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire,

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour et 1 abstention.

Délibération N° 15/21

Objet : Modification du tableau des emplois

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois datant d'octobre 2019 sous le numéro de délibération 36/19 pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux.

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaire ou contractuel (article 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de :

- Modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte le passage d'un poste de secrétariat à 28h00 hebdomadaire.

A – Filière administrative

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLÉS DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non-titulaire Art. 3-3
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif Territorial	Délib 15/21 du 03/05/2021	28/h	Oui
Service Administratif	Secrétaire Polyvalente	Adjoint Administratif Territorial	Délib 15/21 du 03/05/2021	28/h	Oui
Service Administratif	Agent au Sein de l'Agence Postale	Adjoint Administratif Territorial	Délib 34/14 du 24/07/2014	18/h	Oui

B – Filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLÉS DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non-titulaire Art. 3-3 (oui/non)
------------------------------	-----------------------------	------------------------------	---	---------------	---

Service Technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise (ATSEM)	Délib 36/19 du 04/10/2019	35/h	Oui
Service Technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Délib 36/19 du 04/10/2019	28/h	Oui
Service Technique	Agent Polyvalent	Adjoint Technique	Délib 34/14 du 24/07/2014	37,5/h	Oui
Service Technique	Agent Polyvalent	Adjoint Technique	Délib 34/14 du 24/07/2014	35/h	Oui

C – Filière animation

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLÉS DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non-titulaire Art. 3-3 (Oui/non)
Service Technique Ecole	Agent territorial d'animation	Adjoint Territorial d'Animation	Délib 32/19 du 05/07/2019	35/h	Oui

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **DE DRESSER** le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 3 mai 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 16/21

Objet : Décision modificative N°1/2021

Compte tenu de l'achat du terrain Morel il s'avère nécessaire de modifier le budget comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Chapitre 020	- 432.00 €		
	Opération 203 Compte 2111	+ 432.00 €		
		0.00 €		0.00 €
FONCTIONNEMENT				
		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** cette décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 17/21**Objet : Décision modificative N°2/2021**

Compte tenu de la vente du tracteur à la commune d'Esparron-de-Verdon, il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative afin d'amortir totalement les subventions d'équipement versées enregistrées au compte 2041481 et de modifier le budget comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Chapitre 020 Dépenses imprévues	5 043.20 €	Chapitre 040 Compte 2041481	5 043.20 €
		5 043.20 €		5 043.20 €
FONCTIONNEMENT	Compte 678 Chapitre 042 Compte 6811	35 500.00 € 5 043.20 €		
		40 543.20 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** cette décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 18/21**Objet : Demande de subvention pour la signalisation horizontale et verticale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Allemagne-en-Provence a pour projet d'effectuer la signalisation horizontale et verticale afin de sécuriser la traversée du village.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental liée aux amendes de police qui pourrait financer ce type de projet à hauteur de 50 %.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
DETAIL	
Conseil Départemental Amendes de police 50%	5 243.77 € HT
Autofinancement Commune 50%	5 243.77 € HT
TOTAL	10 487.54 € HT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique DAVID, qui informe le Conseil Municipal qu'une zone à 30 va être mise en place de la salle polyvalente jusqu'au central téléphonique afin de sécuriser la traversée du village, cela permettra de diminuer la vitesse et de laisser la priorité à la traversée des piétons.

Une réunion a eu lieu avec Madame GAUSSIN, chef de la maison technique de Digne-les-Bains, assistée de Monsieur LAÏ, pour faire le point des travaux à effectuer.

Des panneaux de direction « Esparron-de-Verdon » vont être mis en place afin d'indiquer clairement la direction du village d'Esparron-de-Verdon.

La maison technique a pris connaissance des dégâts du mur du Tartavel causés par les racines des deux platanes.

Monsieur ZANUTEL demande si un panneau de signalisation va être installé sur la route de Montagnac afin de faire ralentir les véhicules. Monsieur DAVID indique qu'à ce jour le projet n'a pas été envisagé mais il prend note de cette information.

Madame MARINIER demande si le croisement entre la RD952 et la route de Valensole restera une priorité à droite, Monsieur DAVID lui indique qu'il n'y a aucun changement à ce sujet, et que la priorité à droite restera la règle à ce croisement.

Madame Karine PEREIRA demande si le damier est un passage prioritaire pour les piétons, Monsieur DAVID, indique qu'un damier ne fait pas office de passage piéton, mais que cet axe va devenir une zone 30 et que par conséquent ce passage deviendra une priorité pour les piétons.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **DE SOLLICITER** Le Conseil Départemental (Amendes de Police) pour subventionner la réalisation du projet
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 19/21

Objet : Adhésion des communes de St-Michel l'Observatoire, Revest St Martin, St Paul lez Durance et Ongles à la Fourrière de Vallongues.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que les communes de St Michel l'observatoire, Revest St Martin, St Paul lez Durance, et Ongles souhaitent intégrer le Syndicat Intercommunal de Fourrière.

Les communes se trouvent dans le périmètre actuel de la fourrière, de ce fait, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que ces communes intègrent le Syndicat.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion des communes de St Michel l'observatoire, Revest St Martin, St Paul lez Durance, et Ongles au Syndicat Intercommunal de Fourrière,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Monsieur SAVEANT informe que malgré l'agrandissement du syndicat de fourrière les cotisations ne diminueront pas.

Délibération N° 20/21

Objet : Retrait de la commune du Chaffaut St Jurson à la Fourrière de Vallongues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de retrait de la commune du Chaffaut St Jurson au Syndicat Intercommunal pour l'exploitation de la Fourrière de Vallongues.

La commune du Chaffaut St Jurson évoque le fait de l'éloignement de la commune par rapport au périmètre d'intervention de la Fourrière de Vallongues.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** le retrait de la commune du Chaffaut St Jurson au Syndicat Intercommunal de Fourrière,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 21/21

Objet : Amortissement des travaux d'enfouissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer la durée d'amortissement concernant les travaux d'enfouissement des réseaux Orange pour le lieu-dit « Le Tartavel ».

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été réalisés par le SDE 04.

Les travaux d'enfouissement des réseaux Orange sont considérés comme des subventions d'équipement versées, l'amortissement de ces subventions est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur catégorie démographique.

Monsieur le Maire propose d'amortir les 16 310.95€ de l'enfouissement des réseaux Orange du compte 2041582 et de fixer la durée d'amortissement sur cinq années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'amortir les 16 310.95€ de l'enfouissement des réseaux Orange du compte 2041582 sur 5 ans
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 22/21

Objet : Constitution d'une servitude de passage

Monsieur le Maire expose :

Suite à la division de la parcelle communale X105 en trois parcelles X247 et X297 vendues à Monsieur Eric DELLASANTA et X296 parcelle communale, les parcelles X247 et X297 se retrouvent enclavées.

Il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur la parcelle X296 au profit des parcelles X247 et X297 pour tous véhicules et canalisations souterraines.

L'accès aux parcelles X247 et X297 pourra faire l'objet de la mise en œuvre d'un portail en bordure de propriété des dites parcelles.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de constituer une servitude de passage telle qu'exposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces attenantes à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Questions diverses :

Elections départementales et régionales

Madame MARINIER demande des informations sur l'organisation des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin. Monsieur le Maire propose aux élus de compléter le tableau de présence afin de tenir le bureau de vote. Il informe également que la vaccination ou un test PCR sont recommandés pour participer à la tenue des bureaux de vote.

Vente d'un terrain communal

Madame Joëlle ESTEVE née CAILLET souhaite acquérir la parcelle communale entre la E153 et E154.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle, le Conseil Municipal est plutôt favorable.

Achat d'une parcelle

La commune avait demandé à un administré de vendre sa parcelle inoccupée et non entretenue en face de l'église, le propriétaire a refusé cette proposition.

Monsieur le Maire propose deux solutions à l'ensemble du Conseil Municipal, la première d'exproprier le propriétaire, la seconde de l'obliger à entretenir sa parcelle dans le cadre des obligations légales de débroussaillage. La seconde est adoptée.

Chemin de Rumpe Cuou

Madame MILLIER, informe qu'il y a beaucoup de passage sur le chemin de Rumpe Cuou et que la vitesse des véhicules est excessive.

Beaucoup de personnes empruntent ce chemin alors qu'il est interdit à la circulation sauf aux riverains.

Elle propose de déplacer le sens interdit afin que les véhicules ne s'engagent pas dans le chemin, et de mettre un miroir dans le virage pour qu'il y ai plus de visibilité.

Un article sur le Chemin de Rumpe Cuou est prévu dans le prochain bulletin municipal.

Informations du Maire :

Les ordures ménagères

Une réunion a eu lieu avec les élus de la commune et le service des ordures ménagères de la DLVA.

Les colonnes de tri à côté du hangar communal vont être remplacées et les conteneurs cassés également.

Les lignes directrices de gestion et le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Les LDG (Ligne directrices de gestion) et Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) vont être mis en place par la commune.

Le RIFSEEP est obligatoire depuis 2017, et les LDG depuis le 1^{er} janvier 2021, il est donc nécessaire de mettre en place ces outils au plus tôt.

Installation des caméras de vidéo-surveillance

L'installation des caméras de vidéo-surveillance est prévue le 25 mai 2021.

Appartement communal

L'appartement communal au-dessus de l'ancienne mairie est en cours de rénovation. La rénovation est effectuée par les agents communaux.

Alerte SMS

La commune avait le projet de mettre en place un système d'alerte sms afin d'informer la population.

Monsieur le Maire informe que la DLVA pilote ce projet mais que du retard a été pris avec la crise sanitaire.

Cérémonie du 8 mai 2021

La cérémonie du 8 mai aura lieu en comité restreint du fait de la situation sanitaire.

Bulletin Municipal

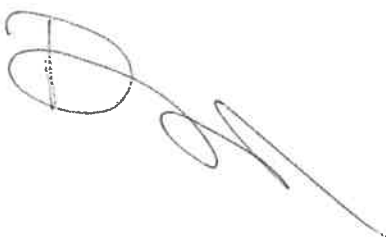
Le bulletin municipal est quasiment terminé, Madame MENSANG demande si elle peut ajouter un article avant de le finaliser, Monsieur le Maire lui indique de se rapprocher de Madame COSTES.

Irrigation du plateau de Valensole

Monsieur GAUDEMARD, informe qu'il a participé à la réunion du SIVOM pour l'alimentation en eau du plateau de Valensole, il a été évoqué par la DLVA d'emmener l'eau du lac de Ste Croix sur les communes d'Allemagne-en-Provence et de Saint-Martin-de-Brômes.

La séance est levée à 20h25

Le secrétaire
Victor BANON



Le Maire
Alex PIANETTI

